

Quatre villes se disputent une usine d'incinération

Pas d'accord sur le site de la future installation qui traitera les déchets de 98 communes de la Haute-Savoie et de l'Ain.

On attendait la décision mardi soir, à Annemasse, à l'occasion de la réunion du comité intercommunal (SIDEFAGE) compétent pour choisir l'emplacement du futur incinérateur destiné à recevoir les ordures ménagères de 98 communes de la région, abritant 200.000 habitants. L'inconnue n'a pas été levée, et une seule certitude est acquise: l'installation ne sera pas implantée à Nangy, près de l'autoroute Blanche, comme prévu initialement. Attirées par la perception d'une taxe professionnelle annuelle de 1,5 million de FF (400.000 FS), quatre communes sont encore sur les rangs: Ville-la-Grand, Bellegarde, Valleiry et Saint-Julien en Genevois.

En mars 1991, le Conseil municipal de Nangy avait accepté d'accueillir sur son territoire cette usine, à trois conditions: garantie de bien percevoir la taxe profes-

sionnelle, rétrocession des terrains non utilisés à la suite de la construction de l'usine, réalisation de sorties autoroutières pour le trafic des camions d'ordures. Contrairement aux deux autres agréées par le SIDEFAGE, la troisième requête fut refusée par la société du Tunnel du Mont-Blanc qui gère l'autoroute.

La candidature de Ville-la-Grand a été également éliminée lors de la réunion de mardi soir. Le site proposé se trouve dans la trajectoire des pistes de l'aérodrome d'Annemasse, et la cheminée de 33 mètres de haut du futur équipement poserait des problèmes de sécurité sur le plan aéronautique. Valleiry propose un terrain viabilisé assez vaste entre la route nationale 201 et la frontière suisse. Saint-Julien annonce des possibilités d'implantation sur un terrain à

Cervonnex, en bordure de l'autoroute Blanche. Enfin, Bellegarde est aussi sur les rangs avec deux terrains proposés au choix.

Sur le pont du Mont-Blanc!

Le comité du SIDEFAGE, fort de l'échec de Nangy dû partiellement à l'opposition de la commune limitrophe de Contamine sur Arve - refusant de subir les nuisances alors qu'elle ne percevait aucune taxe sur l'équipement prévu -, se dit prêt, après enquête technique, à engager une consultation des communes voisines des candidates. Les membres du SIDEFAGE seraient plutôt favorables à Saint-Julien et à Valleiry, ce secteur constituant à peu près le «barycentre» (centre géographique pondéré de l'importance des tonnages) de la zone de collecte.

En fait, le vrai «barycentre» se

situerait exactement sur le pont du Mont-Blanc à Genève. On notera que des pourparlers sont engagés depuis longtemps avec Genève pour que les ordures du Pays de Gex soient traitées à la station d'incinération de la cité de Calvin. En échange, les ordures de la partie sud de la ville pourraient être dirigées vers la future station en projet entre Annemasse et Bellegarde. Cela éviterait, demain, le transport des ordures du Pays de Gex à travers Genève.

Pour l'instant, une partie de ces ordures doit être envoyée dans une usine d'incinération de la Loire, ce qui engendre des frais de transport importants qui viennent largement grever le budget... et les impôts locaux des contribuables dans ces 98 communes, dont 33 sont situées dans l'Ain et 65 en Haute-Savoie.

Michel Causse □

33

TRIBUNE
DE GENEVE

JEUDI
12 NOVEMBRE 1992

REGION